

Accompagnant Éducatif et Social (AES)



L'AES mène des missions d'accompagnement de proximité. Ils sont environ 20 000 agents et salariés en EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile)⁵.

Il réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage des personnes, il les accompagne, tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne, que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent donc à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Les missions quotidiennes de l'accompagnant éducatif et social :

- identifier le besoin de compensation qui peut exister et situer la personne dans le maintien et/ou le développement de son autonomie ;
- repérer les potentialités et favoriser l'autonomie de la personne ;
- identifier les risques de la vie quotidienne et donner l'alerte au moment opportun ;
- appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention ;
- soutenir la personne dans son affirmation et son épanouissement ;
- accompagner la personne dans sa participation aux activités collectives.

Les compétences à mobiliser pour exercer le métier :

- accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne ;
- réaliser cet accompagnement dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de sécurité ;
- accompagner la personne dans sa vie sociale et relationnelle ;
- se positionner dans son contexte d'intervention ;
- travailler en équipe pluriprofessionnelle.

Comment devenir accompagnant éducatif et social ?⁶

Il faut obtenir le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social qui est une certification de niveau 3 (niveau BEP-CAP). La formation se déroule sur une période de 10 à 24 mois.

L'admission à la formation se fait sur étude d'un dossier de candidature et entretien oral. Les personnes possédant certains diplômes peuvent bénéficier d'un accès prioritaire à la formation.

Salaires⁶ : environ 1 800 € brut, soit 1 400 € net en début de carrière.

⁵ Source : DGCS (issue de données DREES 2015)

⁶ Source : DGCS
